

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 18 décembre 2014 à 19h00

Membres présents : MMES Michelle BEZANÇON, Wanda BUTHOD-RUFFIER, Livia MASOLINI, Brigitte MOYON

MM. Maxens BAILLEUL, Guy DIEUDONNÉ, José GALLEGO, Michel HAPP, Olivier HERMANS, Philippe MARTINEAU, Michel PAPINAUD, James ROUX, Germain VANRYCKEGHEM

Membres absents : Mme Colette LANCELOT donne pouvoir à Mme Brigitte MOYON, M. Alexandre MONNOT donne pouvoir à M. Germain VANRYCKEGHEM

Secrétaire de séance : Mme Wanda BUTHOD-RUFFIER

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Accepte 2 avenants aux marchés de l'opération « Cœur de village » et autorise le Maire à les signer :
 - Lot 03 « Menuiseries intérieures et extérieures », pour la confection de placards dans la cuisine des logements 1 et 2, destinés à dissimuler les tuyaux d'alimentation des chaudières, apparents et disgracieux, pour un montant de 535 € ht
 - Lot 07 « Peinture », pour l'application d'une peinture appropriée sur les façades du pavillon (+ 3 834.32 € ht), à la place d'un enduit de ravalement prévu au lot 01 (-8 600.00 € ht)
- Autorise le Maire à signer un avenant n° 2 avec le cabinet d'études CDHU mandaté pour l'élaboration de la révision du POS en PLU, compte tenu de l'évolution du contexte réglementaire, qui nécessite la constitution d'un dossier supplémentaire. Coût : + 1 235.00 € ht.
- Prend plusieurs mesures nécessaires à la mise en location des logements réhabilités au titre de l'opération « Cœur de Village », considérant la date prévisionnelle d'achèvement des travaux prévue vers le 15/01/2015.
 - 1- Il décide de confier la gestion des logements réhabilités au cabinet JONCOUR et LEGOUGE de SENS
 - 2- Il arrête le règlement intérieur de location
 - 3- Il fixe le montant des loyers :

| | |
|---------------------------------|--|
| F2 : 445 € + 33.30 € de charges | F4 : 700 € + 37.60 € de charges (Longère) |
| F3 : 549 € + 35.70 € de charges | F4 : 744 € + 37.60 € de charges (Pavillon) |
- Autorise le Maire à signer une convention de déneigement des voies communales pour l'hiver 2015/2016, avec M. Olivier HAERINCK des Clérimois, aux mêmes conditions que l'an passé.
- Accepte la proposition d'entretien des espaces verts, chiffrée par l'entreprise Patrick Lemaire, pour l'entretien du terrain de football au cours de l'année 2015, moyennant la somme de 6 158.40 € ttc.
- Décide d'adhérer au groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes du Sénonais pour mutualiser certains marchés de formation du personnel, afin de faciliter l'accès sur un périmètre plus proche et réaliser des économies d'échelle.
- Pérennisent les activités d'initiation à la natation pour les élèves de moyenne et grande sections et cours préparatoire, sur une dizaine de séances par année scolaire, au centre nautique Pierre Toinot à Sens et autorise le Maire à signer les conventions nécessaires à cet accueil et au transport des élèves qui en découle.
- Demande à être associé aux dossiers de révision des documents d'urbanisme (PLU) des communes de MALAY-LE-PETIT et SALIGNY.
- Accepte le devis présenté par ORANGE (966.24 €) pour enfouir les réseaux aériens de télécommunication sur un tronçon de la Grande Rue et Rue du Château Luisant, en coordination avec les travaux Basse Tension sur le même secteur.
- Arrête l'enveloppe nécessaire à l'attribution du régime indemnitaire du personnel communal pour l'année 2015
- Vote diverses modifications de crédits nécessaires au budget 2014.
- Décide de procéder à la dissolution du budget annexe « Ordures Ménagères » qui n'a plus lieu d'être puisque cette compétence est assurée par la Communauté de Communes du Sénonais depuis le 01/01/2014, et demande la clôture du compte TVA correspondant.
- Soutient la motion contre de projet de Grand Marché Transatlantique (TAFTA), en cours de discussion entre l'Union Européenne et les U.S.A., visant à établir le plus grand marché du monde, libérant les échanges commerciaux transatlantiques au bénéfice de multinationales.

Questions diverses :

- Mme Masolini évoque un manque de coordination entre la Mairie de Fontaine et l'école de Voisines. Le Marché de Noël de l'école a lieu en même temps que la réunion de conseil. M. le Maire relève que l'école de Voisines ne joue pas le jeu et organise une sortie avec ses élèves le jour du repas de Noël à la cantine. Elle prive les enfants de cet instant festif.
- Une cantine scolaire ouvrira à Voisines à compter de la rentrée de janvier 2015. Elle s'adressera à tous les enfants scolarisés sur place et permettra de dégager la charge de la cantine de Fontaine, pour plus de confort au personnel en place. Les mêmes tarifs sont appliqués dans les 2 communes avec le même traiteur.
- La débroussailleuse de l'atelier nécessite de grosses réparations. M. le Maire est chargé de solliciter divers devis de remplacement avant d'envisager une réparation.
- Diverses demandes de subventions sont étudiées. Une seule est accordée par 12 voix pour et 3 contre, pour la fréquentation d'un élève au Lycée Sainte Colombe, à raison de 45 €.
- Le père Noël passera à Fontaine le samedi 20 décembre à la salle communale
- Les vœux du conseil auront lieu le samedi 17 janvier 2015 à 11h00 à la salle communale
- Le « Document Unique » nécessite des aménagements avant d'être présenté à nouveau au conseil
- L'emplacement du « passage piétons » sur la Rue des Marais, suscite des observations. Il est jugé plus dangereux que lorsqu'il n'y avait rien. Le Maire prendra à nouveau contact avec l'Agence Territoriale Routière à ce sujet.
- Brigitte MOYON trouve la période d'allumage de l'éclairage public trop courte. Elle demande le report de l'extinction à 23 h00
- Plusieurs chemins ruraux seraient devenus inaccessibles. M. le Maire ira constater avant de déplacer l'entreprise adéquate
- Des observations sont à nouveau formulées sur les conditions de circulation du bus Intercom. M. le Maire rappelle les démarches effectuées auprès de la CCS organisatrice et les réponses apportées qui confirme le respect des conditions de sécurité.

Le Maire, Michel PAPINAUD :

